

Route de contournement de la Digue à Tarnos, Landes :
Lettre ouverte aux élu.e.s Municipaux /
Intercommunaux / Départementaux / Régionaux /
Députés / Sénateurs

Depuis 2010, nous battons presque chaque année le record de « l'année la plus chaude ». Parallèlement, la liste des animaux en voie d'extinction ne cesse de s'allonger. « La maison brûle et nous, nous regardons ailleurs ! ».

Le projet de voie de contournement prévu à Tarnos représente une atteinte grave à l'environnement et s'apparente, dans ce contexte et selon les termes réclamés par la Convention Citoyenne, à un écocide.

Le lézard ocellé figure sur la liste rouge des espèces en danger et est protégé au niveau international par la convention de Berne. En France, il fait l'objet d'un Plan National d'Action jusqu'en 2029 dont les missions prioritaires sont d'augmenter les surfaces de protection et de restaurer les habitats.

A Tarnos, il existe un foyer endémique de population qui rayonne dans toute la Nouvelle-Aquitaine. La construction d'une nouvelle route - alors qu'une route existe déjà (sic !) - va traverser ce sanctuaire de la Digue, et détruire un site naturel protégé qui présente une des plus fortes abondances de lézard ocellé du littoral Atlantique français et constitue un enjeu majeur pour la survie de cette espèce. Le Conseil National de Protection de la Nature, s'appuyant sur l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du 9 octobre 2017, a émis à ce sujet un avis clair et tranchant :

“La présence d’habitat d’espèces endémiques de flore ainsi que celle du probable plus important noyau de population française de Lézard ocellé, sont des éléments patrimoniaux de premier ordre. Ces éléments l’emportent sur toute autre considération en application du principe de proportionnalité s’agissant des conditions d’octroi des dérogations à la protection stricte des espèces”

Malgré cela, le défrichement a commencé et le Département des Landes s'apprête à mettre son projet funeste à exécution avec la

complicité de la Préfecture qui a délivré une autorisation de destruction d'espèces protégées.

À quoi servent les institutions pour la préservation de la nature, les avis scientifiques et les travaux des spécialistes, si leurs expertises sont bafouées dans le seul but d'aménager une plage et de construire des parkings ?

Au nom de la population landaise, au nom des associations de protection de l'environnement, au nom des naturalistes et scientifiques qui se battent au quotidien pour sauver les espèces, au nom des 585 signataires du manifeste "les Landes sont ma Nature", au nom des centaines de signataires de la pétition en cours, au nom du patrimoine naturel Landais, nous demandons à chacun d'entre vous, élus de la république, d'agir et d'intercéder à votre niveau pour obtenir du Conseil Départemental, maître d'ouvrage, l'abandon de son projet criminel.

La population vous regarde. La France nous regarde.

Sûr de votre compréhension,
Bien respectueusement,

Collectif landais "sauvons le lézard ocellé"